



LE TRAVAIL SALARIÉ DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Connaître les conditions et critères permettant d'accéder à un emploi salarié

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases légales de l'accès des étrangers à l'emploi salarié au niveau international, européen et national
- Identifier les conditions d'accès au marché de l'emploi pour un travailleur étranger
- Identifier les titres de séjour délivrés sur le fondement d'une activité salariée
- Évaluer la situation d'une personne étrangère au regard de ces critères
- Appréhender les modalités de mise en œuvre de la procédure dite de « régularisation par le travail »
- Connaître les droits des personnes travaillant sans titre de séjour

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation en présentiel
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques et de cas pratiques
- Support de formation et ressources documentaires

PROGRAMME

- L'accès au marché de l'emploi
- Panorama des titres de séjour délivrés sur le fondement du travail salarié
- Les autorisations de travail salarié
- Le renouvellement de l'autorisation de travail
- Les autorisations de travail pour quelques catégories particulières
- L'admission exceptionnelle au séjour par le travail
- L'absence d'autorisation de travail

ÉVALUATION

- Validation et évaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire d'évaluation à chaud
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

PUBLIC

- Professionnel·les du travail social
- Bénévoles accompagnant des personnes étrangères dans leurs démarches juridiques

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives ou juridiques en rapport avec les questions de travail salarié

ET/OU

- Disposer d'une formation juridique

DURÉE

2 jours en présentiel
(14 heures)

NOMBRE DE STAGIAIRES

2 stagiaires maximum

TARIF

Inter groupes (cf. CGV)

Frais pédagogiques offerts par le Gisti dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs France.

Réservations et frais annexes à la charge des groupes : hébergement, transports, repas du midi et du soir.

FORMATIONS

COMPLÉMENTAIRES

Après avoir suivi la formation « la situation juridique des personnes étrangères – niveau intermédiaire » (animée par le Gisti), vous pouvez suivre :

- Le droit d'asile (formation du Gisti / niveau expérimenté)
- La protection sociale des personnes étrangères (formation du Gisti / niveau expérimenté)
- Le droit de la nationalité française (formation du Gisti / niveau expérimenté)



**DATES, LIEUX,
INSCRIPTION EN LIGNE**

Pour le délai d'accès à la formation, nous contacter :
formation@emmaus-france.org